

Communiqué n° 32

Selon la séance plénière du Conseil de la HEP du 29 mars 2017.

Information du Comité de Direction

Direction de la formation

- Procédure d'admission pour l'année académique 2017-2018 : la filière de l'enseignement primaire prévoit une augmentation modérée de ses effectifs. À terme, 8% du corps enseignant primaire devra être renouvelé. Ce taux est actuellement de 6%.

Amendements des règlements d'études

Le Conseil HEP a préavisé favorablement l'amendement des règlements d'études menant au :

- Bachelor / Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire,
- Master / Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I,
- Master / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée orientation enseignement spécialisé.

Lausanne, le 28 avril 2017 – ADF/md